

Communication N° 18 - 2015 au Conseil communal

Séance du 25 novembre 2015

Boucllement des crédits d'investissement des préavis Nos 06-2012, 07-2013, 14-2013 et 15-2013

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au boucllement des crédits d'investissement engagés pour les études et constructions provenant des préavis cités en titre, selon les indications ci-après :

Préavis N° 06-2012 Ch. du Grillon Sud
Renouvellement des conduites industrielles - mise en séparatif
des collecteurs d'évacuation des eaux

Montant du préavis : CHF 650'000.00
Date d'octroi du crédit par le Conseil communal : 23 mai 2012

Les travaux ont débuté en août 2012 et se sont achevés au printemps 2013. Un complément de projet consistant à créer un espace convivial où les promeneurs du quartier peuvent s'arrêter et apprécier la vue a pu être englobé dans les coûts.

Le coût total des travaux s'est élevé à CHF 640'223.19 TTC, soit avec une non-dépense de CHF 9'776.81.

Une recette nette de CHF 13'842.60, provenant de la subvention de l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA), ainsi que des recettes de soumissions de CHF 300.00 sont à déduire de la dépense à amortir.

Par conséquent, le total de la dépense nette de CHF 626'080.59 sera amorti de la façon suivante dès le 1^{er} janvier 2016 :

- a) travaux liés à l'eau et à l'électricité
 - sur une période de 30 ans au maximum pour les travaux du réseau d'eau ;
 - sur une période de 20 ans au maximum pour les travaux du réseau d'électricité ;
 - sur une période de 20 ans au maximum pour les travaux du réseau d'éclairage public aérien ;
- b) travaux des collecteurs
 - par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour le réseau d'assainissement ;
- c) travaux des routes et aménagements routiers
 - par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour le réseau routier.

Préavis N° 07-2013 Ch. de Pallin

Mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux et renouvellement du réseau d'électricité

Montant du préavis : CHF 754'000.00
Date d'octroi du crédit par le Conseil communal : 29 mai 2013

Les travaux ont débuté durant l'été 2013 et se sont achevés par différentes finitions réalisées courant 2014. Des travaux complémentaires tels que l'adaptation aux normes d'un modérateur de trafic au ch. de Pallin et la réfection des murs le long du cheminement piétonnier reliant l'av. de Lavaux au ch. de Pallin ont pu être englobés dans les coûts.

Le coût total des travaux s'est élevé à CHF 697'143.66 TTC, soit avec une non-dépense de CHF 56'856.34.

Par conséquent, le total de la dépense nette de CHF 697'143.66 sera amorti de la façon suivante dès le 1^{er} janvier 2016 :

- a) travaux liés à l'électricité
 - sur une période de 20 ans au maximum pour les travaux du réseau d'électricité ;
 - sur une période de 20 ans au maximum pour les travaux du réseau d'éclairage public aérien ;
- b) travaux des collecteurs
 - par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour le réseau d'assainissement ;

c) travaux des routes et aménagements routiers

- par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour le réseau routier.

Préavis N° 14-2013 Ch. du Montillier - Travaux d'urgence occasionnés par une fuite d'eau potable

Montant du préavis : CHF 520'000.00

Date d'octroi du crédit par le Conseil communal : 25 septembre 2013

Les travaux ont débuté en novembre 2013 et se sont achevés en mai 2014 par la pose du revêtement routier.

Le coût total des travaux s'est élevé à CHF 326'505.97 TTC, soit avec une non-dépense de CHF 193'494.03. Le remplacement de la conduite de gaz par les Services industriels de Lausanne (non prévu à l'origine) a permis de diminuer fortement les coûts (partage des fouilles communes).

Une recette nette de CHF 18'690.75, provenant de la subvention de l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA), est à déduire de la dépense à amortir.

Par conséquent, le total de la dépense nette de CHF 307'815.22 sera amorti sur une période de 30 ans, ceci dès le 1^{er} janvier 2016 pour le réseau d'eau potable.

**Préavis N° 15-2013 Av. de l'Avenir et ch. de Miremont Sud
Aménagements routiers - renouvellement des conduites industrielles - mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux**

Montant du préavis : CHF 1'170'000.00

Date d'octroi du crédit par le Conseil communal : 25 septembre 2013

Les travaux ont démarré le 4 novembre 2013 et se sont terminés en juillet 2014 par la pose du tapis final.

Le coût total des travaux s'est élevé à CHF 883'584.78 TTC, soit avec une non-dépense de CHF 286'415.22.

Une recette nette de CHF 13'842.60, provenant de la subvention de l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA), ainsi que des recettes de soumissions de CHF 200.00 sont à déduire de la dépense à amortir.

Par conséquent, le total de la dépense nette de CHF 869'542.18 sera amorti de la façon suivante dès le 1^{er} janvier 2016 :

- a) travaux liés à l'eau
 - sur une période de 30 ans au maximum pour les travaux du réseau d'eau ;
- b) travaux liés à l'électricité
 - sur une période de 20 ans au maximum pour les travaux du réseau d'électricité ;
- c) travaux des collecteurs
 - par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour le réseau d'assainissement ;
- d) travaux des routes et aménagements routiers
 - par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour le réseau routier.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

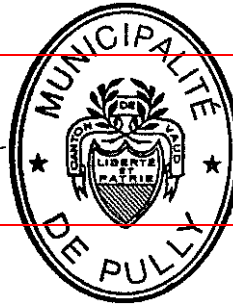
Le syndic

Le secrétaire



G. Reichen

Ph. Steiner



Pully, le 18 novembre 2015